

Berne, le 5 juin 2013 JCE C

741 **Arrêté du Conseil-exécutif concernant la fusion des communes
municipales de Plagne et de Vauffelin en une commune municipale du
nom de Sauge (BE)**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,
Vu l'article 108 de la Constitution cantonale¹ et l'article 4, alinéas 2 à 4 de la loi du 16
mars 1998 sur les communes (LCo)²,

sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires
ecclésiastiques,

arrête :

1. La demande, déposée par les communes municipales de Plagne et de Vauffelin, de fusion en une commune municipale du nom de Sauge (BE) au 1^{er} janvier 2014 est approuvée. Le contrat de fusion du 28 février 2013 est lui aussi approuvé.
2. Le présent arrêté doit être notifié par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

A la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Certifié exact

Le chancelier:



¹ RSB 101.1

² RSB 170.11